



Premier feuillet  
Pour le PREFET  
Le Conseiller de Préfecture

Dreyfus

Le vingt et un février mil neuf cent trente huit, convocation du Conseil municipal pour le Samedi 26 février à la Mairie, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

## Séance du 26 Février 1938

L'an mil neuf cent trente huit, le Samedi vingt-six février à quinze heures, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Decauville Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne Deschamps, adjoint, Blanchet, Beroux, Magnier, Flutin, Lefèvre Delbès, Fourat, Favre, Coustant, Lemmegrau, Naubrez, Coctin Boutante, Delahaye.

Abstiens excusés : M. M. Chartier, adjoint, Broc, Cagnot Bouquin, Dupré.

Le Conseil choisit pour secrétaire, M. Toussaint, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée par le ministère des Travaux publics à Monsieur Delahaye, en rebond à sa lettre du 31 janvier 1938, signalant l'intérêt que présenterait la création de cartes d'abonnement hebdomadaires de travail de cinq jours, en raison de l'application de la semaine de 40 heures.

La direction générale des chemins de fer informe M. Delahaye qu'il n'a pas été possible de répondre la question dans un sens favorable pour les raisons suivantes :

"Les dispositions de la loi du 20 juin 1936, laissent à l'employeur la latitude de répartir sur 6 journées, les 40 heures de travail, "d'autre part, lorsque le travail est effectué en 5 périodes de huit heures, si un jour de repos est donné le dimanche, l'autre jour de repos peut être accordé un jour quelconque de la semaine."

"Le chemin de fer serait ainsi conduit à délivrer trois sortes de

### Correspondance

Lettre Delahaye, cartes d'abonnement hebdomadaires de travail

98

Archives  
Régionales

cartes :

" 1 carte valable 5 jours.

" 1 carte valable 6 jours.

" 1 carte valable 5 jours.

" Et les cartes valables 5 et 6 jours devraient pouvoir être utilisées à des jours quelconques de la semaine.

" La réalisation d'une telle mesure serait compliquée et permettrait de nombreuses fraudes.

" Au surplus le prix des cartes de travail est déjà actuellement très réduit, puisqu'il compare sur le prix de 1 billet d'aller et " retour, des réductions de l'ordre de 52 à 82% suivant la distance.

Monsieur Delahaye, après avoir exposé la situation des travailleurs, propose à l'assemblée d'adopter le voeu suivant :

Le conseil Municipal d'Orsay, réuni en séance ordinaire, le 26 février 1938;

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée le 31 janvier 1938, par M. M. Delahaye, Naubiez, Fourat, Bouquin et Caussant, à M. le Ministre des Travaux publics, en vue d'obtenir la carte d'abonnement hebdomadaire de cinq jour sur les chemins de fer;

Après avoir pris connaissance de la réponse de M. le Conseiller d'état, directeur Général des chemins de fer et des transports, par autorisation de M. le Ministre;

Considérant que 'si la réalisation d'une telle mesure permettrait de nombreuses fraudes' il appartiendrait aux compagnies de chemin de fer de prendre les mesures utiles. Pour l'heure, il est évident que ce sont les travailleurs qui, n'utilisant leur carte que 5 jours, sont fraudeurs chaque semaine de 2 jours par la Société nationale des chemins de fer.

D'autre part, si le prix des cartes est actuellement très réduit il n'en est pas moins vrai que celui-ci a subi une augmentation de 6% en un an.

En conséquence,

Le Conseil Municipal d'Orsay prie respectueusement M. le Ministre des Travaux publics de reconsiderer la question afin de lui donner la solution juste et équitable que tous les travailleurs attendent.

L'envoi du présent voeu est accepté à l'unanimité. Lecture est donnée d'une lettre de M. Monsefrol demandant la pose d'une lampe Rue de la Dimancherie, une autre avenue St Jean de Beauregard et signalant qu'une nouvelle voie de Mondetour vient d'être dénommée Avenue St Jean de Beauregard, ce qui porte à des confusions.

Lettre Monsefrol

Lettre Véain. Rue  
Vaubien

Le conseil renvoie cette demande à la commission des travaux.  
Lecture est donnée d'une lettre de M. Véain, demandant la pose d'une canalisation d'eau potable, rue Vaubien.

Le Conseil renvoie cette demande à la commission des travaux.  
M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lessent relative aux travaux de viabilité de la rue Mademoiselle et du chemin de la Butte Sainte Catherine, incomitant aux communes d'Orsay et de Villebon et d'une lettre adressée à M. le préfet de Seine et Oise, par les usagers de ces voies, demandant son arbitrage dans un désaccord qui existerait entre les deux communes.

M. Deschamps prend la parole pour confirmer les termes de cette lettre.

M. le Maire explique qu'il n'existe aucun désaccord entre les deux communes, mais que le financement de travaux inter-communaux exige des formalités que M. Deschamps ignore certainement.

D'autre part, le 26 janvier 1938, M. le Maire de Villebon adresse à M. le Maire d'Orsay la lettre suivante : En réponse à votre lettre du 30 décembre dernier, au sujet des travaux de la rue Mademoiselle et du chemin de la Butte St. Catherine, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il avait été convenu avec notre commission des chemins que nous ferions une bonne réparation dans le chemin de la Butte, St. Catherine, et vous auriez alloué dans votre quote-part, une somme de 15.000 francs.

Seigneur en demandant que la rue Mademoiselle soit comprise dans lesdits travaux, obligatoirement il faut songer à un emprunt.

"Une commission spéciale se réunit samedi prochain pour prendre une décision à ce sujet."

Il convient en effet, que les conseils municipaux des deux communes prennent des délibérations absolument identiques, pour la constitution d'un syndicat intercommunal.

Le rapportant aux explications de M. le Maire, M. Deschamps propose le voeu suivant qui est adopté à l'unanimité :

"Le Conseil Municipal prend en considération les termes de la lettre de M. le Maire de Villebon en date du 26 janvier 1938 et prie ce dernier de faire hâter les démarches pour aboutir à un accord."

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mr Leclerc Notaire à Stenay (Meuse) informant la commune d'un legs fait en sa faveur par Mme Suret-Dorbaïs de Stenay, pour l'entretien du caveau de son fils.

Le conseil décide de faire étudier par la commission des

Legs Suret-Dorbaïs  
de Stenay

X

lettre Meignen

travaux les possibilités d'acceptation de ce legs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Meignen proposant la formation d'une harmonie municipale.

Le Conseil ajourne cette étude, en attendant les résultats de la réorganisation de la fanfare.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Denis professeur de Collège, demandant la revision de son traitement. Le conseil en renvoie l'étude à la commission scolaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Thomas relative aux alignements à donner dans le chemin St.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire dresser un plan d'alignement de la partie comprise entre la rue du Pont de Guerles et Le Guichet, conformément au plan d'aménagement et d'embellissement de la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le chef de gare demandant la suppression du Télégraphe privé, qui n'est d'aucune utilité.

Le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable à cette suppression.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société d'horticulture remerciant le conseil municipal de la subvention qu'il lui a allouée.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une note de l'entreprise Gabriel en réponse à l'expertise des tuyaux de canalisation. D'égaùt, à laquelle l'expert aura à répondre.

M. le Maire expose au Conseil qu'il convient d'étudier l'achat par la commune de la propriété Renson et les utilisations qui pourraient en être faites. Le Conseil décide de se réunir en assemblée plénière le Samedi 5 Mars à 15 heures, pour visiter la propriété.

Le Conseil décide de porter à partir du 1<sup>er</sup> février, l'avance du régisseur de la cantine scolaire, à 200 francs mois au lieu de 100.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de reprendre l'étude de la construction des écoles de Mondetour et du Guichet et propose de nommer une commission qui devra se mettre en rapport avec l'académie, voir l'emplacement des terrains, décider de la façon dont on fera établir les plans et devis, afin de soumettre au Conseil municipal un projet précis. Le Conseil désigne M. M. Delahaye, Flusin, Fauve Petchamps, Hennegrave, Coustant pour faire partie de cette commission.

lettre Denis - professeur de dessin

plan d'alignement chemin St

lettre Pie P.O. Midi Télégraphie Privé

lettre St d'horticulture

Avenue des Bois

Propriété Renson

Avance du régisseur de la cantine

Envoyé le 28-3-38

Recd le 29-3-38

Construction des écoles

Révision du prix  
de l'eau

M. le Maire expose à l'assemblée la demande de la Société Lyonnaise des Eaux, pour l'adoption d'une nouvelle formule de calcul du prix de l'eau et d'un avenant instituant un minimum de consommation de 45 m<sup>3</sup> et donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission désignée pour étudier ces propositions.

" La commission de l'eau s'est réunie le samedi 12 février 1938, à 16<sup>h</sup>30, à " la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

" Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Lebargne, adjoint, Dupré " Delbès, Toussaint, Nautrez, Delahaye et Blanchet.

" Après discussion sur l'avenant proposé par la Société Lyonnaise des Eaux, la commission est d'avis unanimement de refuser " cet avenant qui donnerait l'obligation aux abonnés à une consommation minimum de 45 m<sup>3</sup> par an.

" La commission se déclare unanimement favorable à la nouvelle formule fixant le prix de l'eau proposée par la commission de révision des marchés.

" En outre, la commission de l'eau est d'avis unanimement " de supprimer les bornes fontaines suivantes immédiatement :

" 1<sup>e</sup>: Rue Georges Clemenceau, rue de Versailles, face au restaurant Gérard; place de la République, ces bornes sont fermées depuis plusieurs mois.

" 2<sup>e</sup>: de supprimer dans un délai d'un mois, les bornes fontaines, allée des tilleuls, - angle des rues de Saumur et du Mail.

Monsieur Favre fait observer que la décision de la commission de révision des marchés s'applique aux communes où la Société Lyonnaise est concessionnaire, ce qui n'est pas le cas de la commune d'Orsay, où elle est régisseur, c'est à dire notre employeur et que si elle n'est pas contente des conditions, elle n'a qu'à résilier le contrat.

M. Vetchamps dit que d'après la convention le prix de l'eau pourra être modifié le 1<sup>er</sup> janvier 1939 et ensuite à intervalle de cinq ans, que si la Société Lyonnaise n'a pas profité de cette clause elle est déchue de sa demande.

M. le Maire leur fait observer qu'il existe un contrat entre la Société Lyonnaise et la commune, et que ce sont les décrets-lois qui donnent droit à la révision des formules de calcul du prix de l'eau.

À ce moment, M. le président est contraint d'adresser un avertissement au public dont les observations faites à haute voix troublient l'assemblée Municipale.

M. Vetchamps reprend la parole et déclare qu'il y a des quittances qui passent au Tourniquet, - M. le Maire lui fait observer qu'il vient de prononcer des paroles graves et qu'il en demande

l'inscription au procès-verbal; il lui demande de s'expliquer; M. Maquier insiste sur la gravité des paroles prononcées.

M. Deschamps répond qu'il a voulu dire que tous les abonnés recevaient leur quittance, mais qu'elle ne figurent pas toujours dans les comptes de la St<sup>e</sup> Séparoïte; que chaque mois, M. le Maire doit déléguer quelqu'un pour faire le contrôle des compteurs pour éviter ces détournements.

La discussion s'engage sur ces paroles tandis que M. le président rappelle le public au silence.

M. le Maire: Quels détournements?

M. Magnier: Donnez-nous des éclaircissements?

M. Deschamps: C'est à M. le Maire de donner des éclaircissements, puisque il est comptable vis à vis de la commune.

A la demande d'un conseiller Municipal, M. Deschamps donne lecture de l'article 18 de la convention: "Le Maire d'Olsay pourra chaque Semestre, faire procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles...."

Afin de clore ce débat, le conseil désigne une commission composée de M. Deschamps, Leroux, Favre, Magnier, Lefèvre Nautréz, chargée de contrôler les compteurs à la sortie d'Olsay et de vérifier si la consommation est bien portée sur les états.

Montreuil le Maire demande à l'Assemblée de revenir à l'étude de la nouvelle formule du calcul du prix de l'eau.

La discussion reprend, mais parmi le public, M. Maunel prononce ces paroles, s'adressant au président: "Vous seriez mieux déhorté, qu'à dire des bêtises ici". M. le Président fait évacuer la salle et est à nouveau interpellé par M. Maunel en ces termes: "Vous ne dites que des bêtises."

Les portes de la salle étant restées ouverte et l'entrée libre, M. le Président demande à l'assemblée de décider par assis et levés conformément à la Loi, si la séance doit continuer à huis clos, décision qui est prise par 15 levés et 3 assis.

M. le Maire propose de refuser purement et simplement toute majoration, laissant à la St<sup>e</sup> Séparoïte la faculté de faire valoir ses droits d'après les lois en vigueur; M. Delahaye se déclare partisan de cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, estimant qu'il vaut mieux ne pas courir le risque d'une action devant le Conseil de préfecture qui rendrait la nouvelle formule applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937, alors que la St<sup>e</sup> Séparoïte ne la demande que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1937, adopte par 15 voix contre 3 le procès verbal de la commission de l'eau, c'est-à-

dure :

1<sup>e</sup> La formule proposée par la commission de révision des Marchés :

$P = 2,27 - 0,15 \times (I - 178) + 6,5 \times (S - 5,00) + 0,08 \times (A - 429)$ , et autorise M. le Maire à donner accord par lettre à la Société "Safomaïte".

2<sup>e</sup> La décision se rapportant à la suppression des bornes fontaines.

M. le Maire dépose sur le bureau les dossiers relatifs à la distribution d'eau potable dans les lotissements "La Prairie" "Le Petit Chez Soi", les "Jardins d'Orsay-Mondétour-Verger", l'Idéale de Mondétour - lesquels projets comportent en particulier les contrats à passer entre la St<sup>e</sup> Safomaïte des Eaux, la commune et les associations syndicales, pour valoir marché en vue de la réalisation des travaux.

Le Conseil délibère :

Autorise M. le Maire à signer les contrats et demande que l'approbation préfectorale intervienne dès que possible pour permettre la réalisation des travaux.

Le conseil décide de passer la facture Galland de 1936, celle-ci n'ayant pas été encadrée avant la fin de l'exercice ; sur les fonds libres de l'exercice en cours et vote à cet effet un crédit de 387,95 frs.

M. Bautante rappelle qu'une décision devait être prise pour le plan d'alignement de la propriété Prevost, rue du Pont de pierre, le conseil décide de convoquer M. Prevost pour un accord.

Le Conseil fixe au dimanche 13 Mars l'élection de la rotière.

Demande Garnier admise

Assistance médicale gratuite : 4 demandes admises.

Assistance aux vieillards : 1 demande admise.

Assistance aux femmes en couches : 1 demande admise.

Assistance aux familles nombreuses : 1 demande admise.

La séance est levée à 15<sup>h</sup> 30.

*H. Bagnoux* *J. B. Delbès* *S. Chotin* *J. Delarue*  
*J. Gauthier* *W. J. Gauthier* *J. Joffre* *B. Blanchet* *C. Courtois* *M. L. Dufau*  
*R. Durand* *J. Faure* *J. Gauthier* *J. Joffre* *B. Blanchet* *C. Courtois* *M. L. Dufau*

# Election de la Rosière

## Séance du 13 Mars 1938

Le lundi 7 Mars 1938, convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 13 Mars à 14 heures à l'effet de désigner la Rosière de l'année 1938

Le Maire

L. Dauvin

L'an mil neuf cent trente huit, le dimanche treize mars à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Blanchet, Leroux, Chabier, Flutin, Lefèvre, Fourat, Faure, Leborgne, Coustant, Hennegrau, Bouquin, Naubiez, Courbin, Cholet, Delahaye, Delchamps, Magnier

Absents excusés : M. M. Vellez, Cerc, Cagnot, Boussoude, Dupré.

Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des personnes notables qui, convoquées le 7 Mars 1938, ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont : M. M. le Curé, Bertrand, Dreuc, Prevost, Delrat, Pirie, Lefort, Lemouché, Dr André.

Après avoir entendu la lecture de l'article 6 du testament de M. Archangé relatif à l'élection de la Rosière.

Procéde à l'élection de la Rosière, pour 1938.

Les, jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont au nombre de : six.

N° 1 - Inscrite le 4 février 1938 - Renée CAMPION

A l'Orphelinat Ste-Suzanne, depuis 1928 - née à Paris (14<sup>e</sup>) le 5 janvier 1920 - a deux soeurs de 14 et 24 ans - Sa mère est décédée il y a dix ans - est employée à l'Orphelinat comme bonne à tout faire, sans aucun salaire.

N° 2 - Inscrite le 4 février 1938 - Arlette MIROGLIO -

domiciliée à l'Orphelinat Ste-Suzanne depuis 1926 - née à Paris (5<sup>e</sup>) le 14 Février 1920 - a une soeur de 12 ans - la mère est décédée et le père remarié - est employée à l'Orphelinat comme bonne à tout faire, sans aucun salaire.

N° 3 - Inscrite le 5 février 1938 - Rolande Andrée AVENEL - domiciliée chez ses parents, M. et Mme DUTOUR, rue de la Colline-

née à COURDEMANGE (Sarthe) le 16 Mai 1920 - Orpheline de père - 3 soeurs et 1 frère du second mariage de sa mère - a travaillé chez Mme CHEVALIER, 14 rue Archangé, pendant 2 ans 1/2 comme apprentie - 2<sup>e</sup> - chez M. COGARD, 14 rue Dareau à Paris, pendant 5 mois, gagnait 20 frs par jour - 3<sup>e</sup> - à la Chocolaterie Victoria à Palaiseau, gagnait 20 frs par jour ; 4<sup>e</sup> - chez M. MOREAU, chocolatier, 14 impasse Coeur de Vay, Paris : du 1 Mars 1937 au 8 janvier 1938, gagnait 24 frs par jour et depuis est en chômage.

N° 4 - Inscrite le 7 février 1938 - Denise Jeanne BOUSSARD - domiciliée à ORSAY, 9 avenue du Maréchal Joffre, depuis 14 ans - née à Paris (14<sup>e</sup>) le 2 janvier 1920 - a un frère actuellement au régiment - A travaillé chez Mme CASIER, couturière, Rue de Chartres - ne peut plus travailler devant tenir l'intérieur de son père qui est presque aveugle et ne gagne que 800 frs par mois, étant menacé de se trouver sans emploi si son infirmité s'aggrave.

N° 5 - Inscrite le 8 février - Simone PELLETIER - domiciliée à ORSAY, I rue de Versailles - née à ORSAY, le 8 septembre 1920 - 3 frères plus jeunes - bonne à tout faire, chez M. GALLAS, boulanger, I rue de Versailles, au salaire de 250 frs par mois - Orpheline de père, qui était employé de chemin de fer.

N° 6 - Inscrite le 21 Février 1938 - Yvonne Germaine PARIS -  
domiciliée à ORSAY, 12 rue de Paris - née à SCEAUX (Seine) le  
29 Février 1920 - a un frère de 10 ans - travaille avec sa mère  
dans les champs - le père est employé au métropolitain.

Ces résultats du Scrutin ont donné :

Nombre de votants : 28 Majorité absolue : 15

On obtenu :

|       |           |   |        |
|-------|-----------|---|--------|
| Melle | Campion   | : | 1 voix |
| Melle | Miroglio  | : |        |
| Melle | Avenel    | : |        |
| Melle | Boutard   | : | 21     |
| Melle | Pelletier | : | 6      |
| Melle | Paris     | : |        |

9<sup>o</sup> tour

Melle Campion / : voix  
Melle Miraglio :  
Melle Avonel :  
Melle Baussard :  
Melle Pelletier :  
Melle Paris :

Melle Boulland ayant obtenu la majorité absolue est  
élue Professeur 1938

La cérémonie du couronnement aura lieu le 8 Mai  
Et ont signé les Membres présents :

La cérémonie du couronnement aura lieu  
et ont signé les membres présents :

Le Mardi 15 Mars 1958

Convocation du Conseil Municipal en séance publique extraordinaire, à la Mairie d'Orsay pour le mardi 19 Mars à 15<sup>h</sup> à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

*Delaharpe*

## Séance du 19 Mars 1958

L'an mil neuf cent trente huit, le dix-neuf Mars à quinze heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Chartier, Delbosc, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leraux, Magnier, Lefèvre, Delbos, Faurat, Favre, Coustant, Hennegrau, Mauny, Baudoin, Baudouin, Dufre, Delaharpe.

Excusés : M. H. Bouquin, Broc, Tugson, Fleutin.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, qui est adopté par 16 voix contre 3.

M. Deschamps ayant demandé la parole pour présenter les observations suivantes :

" 1<sup>o</sup> les paroles qu'on me prête dans le débat relatif au contrôle de l'eau, ne sont pas celles que j'ai effectivement prononcées. J'ai dit à M. le Maire : Avez-vous exercé le contrôle de l'eau et de la compétibilité, pouvoir qui vous est dévolu, conformément au livre 6, article 18, du contrat passé avec la Société Réformante des Eaux. M. le Maire n'a pu me fournir une réponse satisfaisante. J'ai donc rappelé que des erreurs s'étant déjà produites, il pouvait s'en produire de nouvelles et qu'ainsi, en toute bonne foi d'ailleurs, la commune pouvait se trouver déçue.

" 2<sup>o</sup> Même erreur en ce qui concerne les paroles de M. Mauny, qui a dit : il conviendrait de parler sérieusement et de ne pas dire des bêtises ; et à la deuxième fois : quand on administre un conseil de 1.000 habitants, on doit mieux connaître les questions.

" 3<sup>o</sup> M. le Maire nous a dit qu'on nous obligerait à supporter cette nouvelle augmentation en vertu d'un décret. Voilà, j'en demande la lecture pour éclairer mes collègues,

" 4<sup>o</sup> je demande que la formule inscrite au procès-verbal soit comparée avec celle prononcée par la commission de l'eau, dont M. Delaharpe est rapporteur

21 Mars 1958  
10/2

Envoyé le  
Reçu le

" 5<sup>e</sup> La proposition de M. Blanchet, d'une augmentation du prix  
" de l'eau pour les gros consommateurs ne figure pas au procès-ver-  
" bal.

" 6<sup>e</sup> J'ai déclaré que la formule proposée était basée sur le de-  
" ssein de l'échelle mobile, je m'étonne que cette phrase ne soit  
" pas relatée, attendu que M. Delbes l'a déclaré aussi.

" 7<sup>e</sup> Le décret de M. Magnier n'est pas porté au procès-verbal  
" cependant il a quitté la séance peu après que le Conseil de forme  
" en comité secret.

" 8<sup>e</sup> La porte n'avait pas été ouverte avant le vote par assis et  
" levé.

" Pour toutes ces raisons, je refuse de signer le présent procès  
" verbal.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société L'Éformaide en date du 11 Mars 1938, au sujet des paroles prononcées par M. Detchamps à la précédente séance.

M. Detchamps déclare qu'on lui prête des paroles qu'il n'a pas employées et qu'il ne tire pas de conclusions, laissant ce soin aux autorités supérieures qui sont déjà saisies.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission désignée pour le contrôle des comptes de la régie des Eaux, laquelle s'est assemblée. Il est convenu que cette commission sera reconvoquée à une date ultérieure.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le préfet en date du 8 Mars 1938 et de sa circulaire du 28 Janvier 1938.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif voté pour l'exercice 1938;

Considérant que la part de la commune en 1937 dans les dépenses d'assistance a été de 150.996 francs, représentant 158 centimes, alors que 118 seulement avaient été prévus au budget,

Que, par suite de l'augmentation du coût de la vie et des charges nouvelles de la commune, il était névéitable que les impositions soient augmentées malgré la libération des centimes d'assistance.

Que, si les dépenses d'assistance n'avaient pas été prises en charge par le département, il aurait fallu inscrire au budget au moins 158 centimes pour la part de la commune,

Qu'en fait, les impositions se trouvent diminuées de ce nombre de centimes, puisque les centimes ordinaires auraient été de 574 au lieu de 416, représentant une augmentation de 30% environ sur l'année précédente, en rapport avec l'élévation des prix.

Que les augmentations de dépenses au charges nouvelles suivant et,

Lettre Société L'Éformaide

Commission de l'eau

Lettre Préfet - Budget  
primitif de 1938

20 Mars

Tant nécessaires.

|  |           |
|--|-----------|
| Augmentation de 20% des salaires et traitements  | 30.000..  |
| Traitements de l'appariteur (dépense nouvelle)   | 18.200..  |
| Augmentation des pensions à la charge de la commune  | 2.800..   |
| Majoration globale de 30% des crédits d'entretien  | 9.000..   |
| Augmentation des indemnités de logement des insécuriseurs  | 4.000..   |
| Augmentation de la subvention à la Caisse des Ecoles, par suite de la prolongation de la cantine scolaire                          | 1.000..   |
| Augmentation du crédit pour environs d'enfants en colonies de vacances   | 2.000..   |
| Augmentation du crédit pour fournitures scolaires, nécessitée par la création de deux classes nouvelles et l'augmentation des prix | 12.000..  |
| Augmentation du crédit pour achat de livres de prix (mêmes raisons que ci-dessus)  | 5.000..   |
| Augmentation du crédit pour éclairage des voies  | 15.000..  |
| (necessitée par l'augmentation des tarifs et l'agrandissement du réseau d'éclairage)   |           |
| Achat d'une auto-pompe (Marché approuvé par M. le préfet)  | 98.000..  |
| Remboursement au Val d'Orsay de bouches d'incendie (convention avec l'association Syndicale)                                       | 3.300..   |
| Augmentation des subventions des sociétés  | 9.000..   |
| Enlèvement des bous et immondices (augmentation nécéssitée par l'étendue du Service et la main d'œuvre)                            | 1.000..   |
| Honoraires pour étude d'un projet d'éclairage public   | 1.000..   |
| Construction d'une borne - fontaine  | 3.000..   |
| Imputation d'engagements sur bourses locales après versement au perceleur  | 4.000..   |
|  | 224.300.. |
| En contre-partie supplément de recettes pour concession du Marché  | 82.500..  |
|  | 131.800.. |
| représentant l'augmentation des consommations pour insuffisance de revenus.  |           |

Le Conseil maintient à l'unanimité mais une voix le budget tel qu'il a été présenté à M. le préfet et lui demande de bien vouloir l'approver.

M. Hennegrau donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion de la commission scolaire, détaillant les avantages et économies qui résulteraient de l'achat d'une cuiterie à gaz, rendue nécessaire par la prolongation de la durée de la cantine scolaire.

Achat d'une cuiterie à gaz pour la cantine scolaire.

Envoyé le 1<sup>er</sup> avril 1938  
 Repu le 29 avril 1938

Le Conseil décide cet achat à l'unanimité, dont le montant soit 16.500 fts environ sera inscrit au budget additionnel de 1938 et autorise M. le Maire à traiter avec la Sté' Anonyme pour le gaz et l'électricité.

Le Conseil, après avoir entendu l'explication de M. Leborgne, sur les travaux qui seraient nécessaires pour l'entretien de cette voie, caniveaux, empierrage et goudronnage, bande pavée, ect...

Décide de faire dresser un devis par M. Thomat, en vue d'un appel d'offres.

M. le Maire expose à l'assemblée que d'après l'entrevue qu'il a eue avec M. Prevost, celui-ci serait d'accord pour céder son terrain à condition que l'alignement soit effectué également devant les autres propriétés, mais que si l'on réalise cette opération partiellement, il s'en tiendra à sa dernière proposition.

Il est convenu de demander à M. M. Prevost, Gond et Lefèvre leurs conditions de cession.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cormerec, demandant si la commune accepterait les voies des lotissement "La Prairie, Petit Chêz Bois et Jardins d'Orsay, si le gaz n'y est pas installé". Cette question est renvoyée à la commission des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17<sup>h</sup>30.

Signatures visible include:  
 Courteau, Leborgne, Lindauer, Dibos,  
 H. Lefèvre, Baillot, Lecocq, Soubeyrand,  
 Maunay, Tournier, and others.

Le vingt mai mil neuf cent trente huit, convocation du Conseil Municipal, pour le samedi 4 Juin à 18<sup>h</sup>, à la Mairie, à l'effet d'en délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire  
 Lindauer

Réunion du 4 Juin 1938

Le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, le quatre juin mil neuf cent trente huit, à quinze heures, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. H. Decauville, Maire, Leboucane, Deschamps, adjoint, Blanchet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Delbès, Faurat, Tard, Saint, Cagot, Bouquin, Kautzsch, Courtin, Bautout, Dupré, Delahaye.

Écoutez : J. P. Chartier, adjoint, Favre, Gros, Flutin, Hermegrand.

M. le Maire fait part du décès de M. Chauvet, premier adjoint et demande de suspendre la séance en signe de deuil.

M. Caussant donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adapté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Provost, au nom de plusieurs propriétaires de l'avenue des Chênes, demandant la pose d'une borne fontaine. Le conseil renvoie cette lettre à la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société nationale des chemins de fer français, l'informant de l'impossibilité de changer actuellement les heures des trains.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Niederhausern demandant le paiement d'un travail qu'il a effectué en 1934 sur les terrains de la gare de l'état.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du préfet de Seine et Oise, du 14 Mars l'informant que le transbordement des voyageurs en gare de Massy-Palaiseau n'est que provisoire en attendant que soit terminée l'électrification actuellement en cours d'exécution de la section de Massy-Palaiseau à Saint-Rémy-des-Chênes.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Lyonnaise des Eaux, en date du 22 Mai, répondant aux observations de la commission de contrôle de l'eau. Le Conseil décide que cette commission se réunira prochainement, en demandant à la Société Lyonnaise de mettre un agent à sa disposition, afin de la renseigner utilement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Lyonnaise des Eaux, en date du 26 avril, relative au garage de la rue de l'Epingle, Le Conseil renvoie cette lettre à la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lorin, concernant le terrain à acquérir pour la construction d'écoles à Mondétour. Le conseil décide de convoquer M. Lorin, après la réunion avec M. l'Inspecteur primaire le 11 Juin.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise du 4 Mai 1938, l'informant que la compagnie du Métropolitain de profiter de prolonger le quai du terminus de la ligne de Chartres, par une piste, aboutissant à un escalier.

lettre Provost

Heures des Trains

lettre Niederhausern

Ligne Paris-Tours

lettre St' Léonmais  
contrôle de l'eau

lettre St' Léonmais des  
Eaux-Garage

lettre Lorin-Ecole

Ligne Paris-Chartres